

RECTIFICATIF

Arrêté n°...109..... du 25 avril 2018 relatif à la composition du jury du concours externe pour le recrutement d'adjoint administratifs de 2^e classe dans l'Académie de Mayotte - Session 2018.

LE VICE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Affaire suivie par :
Valérie Andrieu-Maillot

Téléphone :
02 69 61 920 05

[valerie.andrieu-
maillot@ac-mayotte.fr](mailto:valerie.andrieu-maillot@ac-mayotte.fr)

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600
MAMOUDZOU

VU le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi n° 2011-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^e classe des administrations de l'Etat ;

VU l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'administration centrale et les adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

VU l'arrêté conjoint du 10 juillet 2014 du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre des Outre-mer portant nomination de Madame Nathalie COSTANTINI, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale auprès du Préfet de Mayotte en qualité de Vice-recteur.

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du concours externe pour le recrutement d'adjoints administratifs de 2^e classe de divers corps de fonctionnaires de catégorie C est constitué comme suit pour l'académie de Mayotte :

Président :

Madame Chadia BOUDARSSA, chef de division - Personnels enseignants du 1^e degré au Vice-rectorat de Mayotte.

Membres :

Monsieur Falla NIANG, gestionnaire - Collège de Dzoumogné ;
Monsieur Pierre SCARCELLA, chef du bureau - Orientation et des bourses ;
Monsieur Bernard DONNEAUD, gestionnaire - Collège de Tsingoni ;
Madame Anita TAHERALY, Gestionnaire – Collège de Kawéni 1 ;
Madame Sylvie BOURGET, Gestionnaire – Collège de Chiconi.

Article 2 :

L'épreuve d'admissibilité est fixée au mercredi 18 avril 2018.

Article 3 :

Les membres du jury se réuniront le mardi 15 mai 2018 afin de fixer le seuil d'admissibilité et d'arrêter la liste des candidats admissibles.

Article 4 :

L'épreuve orale d'admission est fixée au vendredi 1^e juin 2018.

Article 5 :

Les membres du jury se réuniront mardi 5 juin 2018 afin d'arrêter la liste des candidats admis.

Article 6 :

La liste des candidats admis sera publiée sur le site internet du vice-rectorat le mercredi 06 juin 2018.

Article 7 :

Le secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

